

Promouvoir mon offre touristique accessible



○ Établissements touristiques concernés

Tous les établissements touristiques.

○ Explicatif

Les personnes en situation de handicap préparent leur déplacement et leur visite en amont via votre site Internet. Il est donc primordial de disposer d'un site internet à jour, ergonomique et attractif et qui offre une information exhaustive de l'accessibilité de l'établissement et de l'offre.

Pour préparer leur venue, ces publics ont besoin :

- **D'informations précises sur le niveau d'accessibilité** : le parking, le cheminement extérieur, l'entrée, l'accueil, les sanitaires etc.
- **De photos de l'établissement.** Les avis Google ne suffisent pas, une photo est plus parlante et fiable pour les personnes en situation de handicap.
- **Que l'offre proposée soit accessible** (visite sensorielle, médiation adaptée, menu simplifié en FALC et gros caractères, activités à proximité adaptées etc.).
- **De trouver l'information rapidement et facilement.** Par exemple grâce à un onglet « accessibilité » visible depuis la page d'accueil.

Exemple : le restaurateur mentionne sur internet « le restaurant est accessible et les sanitaires sont de plain-pied ». Cette information, ne précise pas si l'entrée dans le restaurant est possible en fauteuil roulant, ni ce que « accessible » veut dire au sens du restaurateur. Ainsi, une photo illustrant le sanitaire vu de l'extérieur avec le sens de fermeture de porte est nécessaire pour que le client soit assuré qu'il pourra y accéder.)

○ Documents à lire

Pour vous aider, l'association Tourisme et Handicap a créé des fiches-conseils.

○ Notre petit conseil

Préciser ce qui est accessible est primordial, mais également ce qui ne l'est pas. En effet, il est tout aussi important d'indiquer les lieux ou prestations non accessibles. L'accessibilité passe également par l'accès en transport en commun. Il est recommandé de présenter les lignes de transport et la distance entre l'arrêt et votre établissement.

Promouvoir mon offre touristique accessible



○ Plus-value pour le professionnel

- Se distinguer de la concurrence
- Attirer et fidéliser une clientèle

○ Plus-value pour le touriste

- Être assuré que l'établissement et les prestations correspondent aux spécificités des personnes en situation de handicap

○ Pour aller plus loin

Il est également important que votre site Internet soit accessible aux différents types de handicaps.

Ille & Vilaine Tourisme vous accompagne dans vos démarches et vous propose :

- Un temps d'échange avec des conseils avisés
- De vous transmettre des informations concernant ce sujet
- Un accompagnement dans la rédaction de votre offre



Votre contact à Ille & Vilaine Tourisme



Léa Capelle, Chargée de mission tourisme pour tous

Email : l.capelle@ille-et-vilaine-tourisme.bzh

Tél : 06 64 42 31 75